

Meilleures Voeux

Bulletin du Syndiqué

Janvier 2014



Editorial

Economie

Le CHSCT

Négociations Annuelles Obligatoires

Sondage CGT

Manifestation 6 Février 2014

Brèves

Bulletin disponible sur le blog

http://cgtsaa.canalblog.com/

Bulletin du syndiqué Société Alsacienne d'Aluminium 2, rue Frédéric Meyer BP 128 67603 SELESTAT CEDEX Tél.: 03 88 58 35 58

http://cgtsaa.canalblog.com

L'éditorial

Mot du Secrétaire Général

Chers (ères) collègues,

Nous voici au début de l'année 2014 avec tout son lot de bonnes résolutions et de souhaits! Mais que restetil de 2013? A part un menu au goût amer et je vous le rappelle!

Taxes salées et libertés grillées.
Assiettes de promesses soufflées
Roulés dans la farine, sauce amère.
Trou financier
Salade de baratin
Plateau de chômage
Milles feuilles d'impôts
Flambée des prix à la gelée de crédits
Pigeon amaigri aux petits salaires et son revenu allégé
Vin : Château J-M Ayrault
Café : Avenir noir

Restaurant la Grande Ceinture avec le chef Hollande et sa brigade.

Ce menu au vu des vœux du président de la république restera à la carte pour cette année. Alors il ne s'agit pas d'être fataliste, mais bien de dire qu'il nous appartient de pouvoir changer de menu.

Ceci ne passera que par la mobilisation la plus large de l'ensemble des salariés pour avoir un réel changement !

Tout en attirant votre attention sur le fait qu'un vote FN ajoutera à la carte une sauce aux champignons venimeux !

Ne vous laissez pas endormir et réagissez pour vos emplois, votre avenir et celui de vos enfants!

Dans l'entreprise, nous avons débuté les NAO le 7 janvier, cela vous donne l'occasion de démontrer vos attentes en terme de pouvoir d'achat et d'un vrai partage des richesses, au vu des résultats du site et du groupe.

Mais vous pourrez également marquer votre mécontentement lors de l'appel à la grève et manifestation nationale le 6 février, afin de porter vos exigences en matière de salaires, d'emplois, de conditions de travail, de protection sociale, ...

2014 ne sera pas l'année de la résignation!

Pour ne pas manquer à la tradition, je vous souhaite à vous et vos proches une année d'excellente santé et riche de nouveaux acquis.

Le secrétaire général

Gilles WEBER

Economiquement tout va bien!

Le résultat cumulé réalisé pour l'année 2012/13 est de 12365 K€ par rapport à un budget à 11002 K€.

Un bénéfice net de 12046 K€

Cette année encore a été une année record. Nous avons pu le constater en touchant une prime de participation record.

A ce jour, après 6 mois d'activité sur l'année 2013/14, nous continuons à générer de considérables bénéfices.

L'entreprise investit à nouveau dans l'outil de travail (Projet Amlock), ce qui n'a plus été fait depuis des années, avec de belles perspectives de développement en termes de volumes.



Plus de 30 millions de M2 en plus de prévision sur les 3 prochaines années, ce qui est plutôt positif pour la pérennité de l'entreprise.

Ce que nous trouvons regrettable, c'est que l'entreprise ne profite pas de cette vague positive pour investir sur le personnel. Il serait dommage d'avoir des volumes et plus personne pour les produire. **Nous sommes à ce jour moins de 420 salariés sur le site**, pour d'ici fin d'année, Amcor aimerait être proche des 400 personnes.

Pour rappel, nous étions près de 1000 il y a encore 15 ans. La Moyenne d'âge dans l'entreprise flirte avec les 50 ans, combien allons-nous être dans 10 ans ???

Nous sommes sérieusement inquiets par rapport à l'effectif. Les directions successives ne veulent surtout pas parler d'embauches, car il est évident que cela pèserait sur la rentabilité. Quelle est la direction qui prendrait le risque de renoncer à 1 ou 2 points de rentabilité ? A ce jour, AUCUNE!

La durée d'un mandant de directeur dans l'entreprise est d'environ 4 à 5 ans....Cela nous laisse 2 directions à venir qu'il nous faut convaincre.

Posons-nous la question ensemble...Comment allons nous faire dans 10 ans, quelle est notre avenir si rien ne change ? Allons-nous attendre la dernière minute pour recruter et former de nouveaux salariés.

Rappelons-nous de tout ce savoir-faire que nous n'avons su transmettre, lors des départs de ces dernières années (PSE et autres PDVS). Les conditions de travail des salariés de production sont constamment mises à mal et les conditions ne peuvent s'améliorer au vu de la perspective d'évolution des volumes...

Les volumes augmentent et le nombre de salariés baisse. Nous allons très rapidement avoir des soucis de qualité, d'absentéisme, de taux de service et finalement de sécurité. Aujourd'hui déjà, de nombreux salariés se sentent oppressés, exploités, changent de poste au quotidien, et souvent plusieurs fois par équipe pour pallier à un manque de personnel de production.

Les membres CGT interpellent à chaque réunion par rapport à l'embauche et nous espérons être entendus avant qu'il ne soit trop tard. Si nos directions et nos actionnaires veulent continuer à tirer des dividendes demain, tel qu'ils le font actuellement, il faut pérenniser et former aujourd'hui.

Info



Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail

Un CHSCT, ça sert à quoi exactement ?

Contribuer à la protection de la santé physique et mentale des travailleurs, telle est la mission générale d'un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

A ce titre il a pour rôle :

- de contrôler que l'entreprise applique correctement la règlementation relative à l'hygiène et à la sécurité.
- d'observer, d'étudier et analyser les situations de travail, les conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs.
- d'analyser les circonstances et les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- de proposer à l'employeur diverses mesures concrètes en vue d'améliorer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.
- de contribuer au développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information aux travailleurs.

Etre membre d'un CHSCT, c'est accepter de représenter les autres dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité.

Les membres du CHSCT sont des représentants du personnel, qui vont être chargés de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité dans l'entreprise.

C'est avant toute chose un engagement personnel, qui ne repose pas forcement sur des convictions syndicales.

A ce titre, ils devront nécessairement s'intéresser aux conditions de vie professionnelles des travailleurs, accepter de passer du temps pour les autres, être crédibles et curieux, savoir aller vers les autres, les interroger et communiquer, rester en contact avec le terrain, établir des relations de confiance avec leurs collègues et les acteurs de la sécurité dans l'entreprise.

Depuis beaucoup de sujets ont été menés tels que :

- ⇒ L'installation du rafraichissement complexage 2
- Dossier Amiante
- Déchet : mesure poussières d'alumine
- Suivie du dossier secteur presses
- Règlement intérieur
- ⇒ etc...

Cependant,

Tous les dossiers que nous traitons pour améliorer les conditions de travail, de sécurité et de l'hygiène, sont réalisés par les membres du CHSCT de la CGT sur le terrain et



non avec la direction car celle-ci ne nous convie pas aux réunions concernant les nouveaux projets ou les travaux ou dossiers à améliorer!

Nous sommes juste convoqués aux réunions trimestrielles obligatoires et les EVRP (Evaluation des Risques Professionnelles) obligatoires par l'employeur.

Dernièrement, nous venons même d'apprendre qu'il a été mis en place une procédure pour des audits surprises OHSE en équipe de nuit !

Vos nouveaux élus au CHSCT de la CGT ont pris leurs fonctions en date du 27 Mai 2013, Guy MULLER, Marc WEBER et Joël LATHIERE (secrétaire du CHSCT), les membres élus peuvent être contactés au poste 3209

Dire c'est bien, agir c'est mieux!

Le CHSCT



Négociations Annuelles Obligatoires

Nous vous présentons ci-dessous les revendications portées par la CGT lors de la première réunion des NAO du 7 janvier.

L'avancement, au fur et à mesure des négociations, sera débattu lors des réunions d'informations.

- Embauches des intérimaires
- Remplacement de chaque départ
- Augmentation générale de 2 % avec un talon minimum de 50 € mensuel
- Augmentation de la prime de vacances de 75 € sur 3 ans (25 €/an)
- Prime d'ancienneté dans l'entreprise :

- Calcul de la prime d'ancienneté sur le salaire réel
- Amélioration de la prise en charge et des prestations de la mutuelle santé.
- Journées du 24 et 31 décembre non déductibles des congés payés.
- Augmentation de l'indemnité de trajet
- Augmentation de la prime de panier
- Heures supplémentaires sur la base du volontariat



Syndiqués, prenez la parole!

La CGT lance une grande consultation auprès de ses adhérents. Pourquoi ?

Avec le baromètre annuel sur l'image des syndicats que produit l'institut de sondage Harris, nous savons ce que pensent les françaises et les français de la CGT, ce qu'en pensent les salariés.

Rien de plus normal donc pour la CGT de savoir ce que pensent les syndiqués de leur organisation.

C'est pour vous l'occasion d'exprimer vos attentes, vos besoins, vos satisfactions ou vos insatisfactions à l'égard de votre syndicat, la CGT. Un moyen pour les organisations de la CGT d'apprécier avec vous ce qu'il convient de conforter ou de faire bouger dans la CGT pour que vous puissiez y prendre toute votre place.



Cette enquête a également pour objectif de vérifier avec vous l'accessibilité et la qualité des informations CGT à travers sa presse, sa communication, son site Web.

Dans la continuité du baromètre annuel, cette enquête en direction de tous les syndiqué-e-s de la CGT est organisée avec le concours de l'Institut Harris Interactive.

Elle se déroulera du 6 au 19 Janvier 2014.

L'institut Harris Interactive garantit l'anonymat et la confidentialité des réponses.

Pour répondre au questionnaire, nous vous invitons à vous connecter sur le site :

www.consultationcgt.fr

Les motifs d'insatisfaction voire de colère et les raisons d'agir ne manquent pas. L'intervention des salariés sur les affaires qui les concernent est indispensable pour changer la donne. Car rien ne se fera sans eux.

Pour ce faire, nous avons besoin du concours, de l'engagement, de la participation, de chaque adhérent-e de la CGT à l'activité du syndicat, sur chaque lieu de travail.

Car au quotidien, les forces de la CGT c'est vous, c'est nous, près de 700 000 syndiqués!

Première organisation syndicale française, la CGT recueille une grande confiance chez les salarié-e-s ; elle entend mettre toutes ses forces en mouvement. Mais les offensives patronales, l'alignement du gouvernement sur les exigences du MEDEF, le matraquage idéologique contre le soit disant « coût du travail » nourrissent aussi des doutes sur les possibilités de faire autrement.

Pour gagner cette mobilisation, il est essentiel d'avoir des syndicats qui permettent aux syndiqués de s'engager, d'être formés et informés, de puiser les arguments nécessaires et les propositions de la CGT dans ses publications et ainsi être à l'aise pour engager le débat avec leurs collègues de travail.

Les organisations de la CGT sont conscientes des efforts à faire pour vous permettre d'être un/une véritable acteur et actrice de l'action syndicale, quelque soit votre situation, votre type d'entreprise, votre catégorie socio professionnelle, que vous soyez une femme ou un homme, jeune syndiqué-e ou adhérent-e depuis de nombreuses années.

Alors oui, vous avez la parole et vos réponses nous seront précieuses. Elles nous guideront pour améliorer nos modes de fonctionnement à tous les niveaux ainsi que nos outils de communication afin de permettre à toutes les adhérentes et tous les adhérents CGT d'être à l'aise dans leur syndicat pour s'engager et favoriser l'engagement du plus grand nombre.

Naturellement, nous diffuserons les résultats de cette enquête dans votre journal « Ensemble ».

Et maintenant, à vos ordinateurs!



Et pour celles et ceux qui n'en ont pas, empruntez celui de votre voisin, de votre collègue, de votre syndicat. Merci d'avance pour votre expression.

Pour participer à l'enquête « consultation adhérents CGT», rendez-vous sur le site.

www.consultationcgt.fr



Le 6 février 2014 : Toutes les raisons de revendiquer

Les motifs d'insatisfaction et les raisons d'exprimer notre mécontentement ne manquent pas. Nul besoin de catalogue pour illustrer les réalités de nos conditions de vie et de travail dégradées.

La peur de perdre son emploi et l'angoisse de l'endettement figurent en tête des préoccupations des salariés en cette fin d'année 2013... Les richesses créées par notre travail doivent prioritairement servir à la réponse aux besoins sociaux, à la création d'emplois de qualité, à la revalorisation du SMIC, à la hausse des salaires pour vivre mieux et permettre une relance de la consommation des ménages et permettre ainsi une relance de la croissance.



Et c'est possible!

Diviser par deux les dividendes des actionnaires libérerait 120 milliards d'euros pour les investissements productifs, permettrait de revaloriser le SMIC et le point d'indice dans les fonctions publiques. Cela créerait de l'emploi et garantirait le financement de la Sécurité sociale.

En ouvrant le débat sur le « coût du capital » pour répartir autrement la richesse produite, la CGT veut rétablir la vérité. Elle veut démontrer que ce qui coûte, ce n'est pas le travail, c'est le capital. Aujourd'hui, en moyenne un salarié du privé travaille 45 jours par an pour payer leurs dividendes aux actionnaires.

La campagne sur le « coût du travail » orchestrée par le Medef ne vise qu'à culpabiliser les salariés et à permettre à une minorité d'accaparer les richesses produites par notre travail.

Pour changer de logique de développement, pour changer la donne, nous le savons, le monde du travail doit s'organiser se rassembler, s'unir et agir...

C'est pourquoi la CGT propose, dans l'unité la plus large, de porter ensemble nos exigences en matière de salaires, d'emplois, de conditions de travail, de protection sociale, de service public, le 6 février 2014. Sur les lieux de travail, agissons pour porter nos revendications et retrouvons nous nombreux pour manifester tous ensemble.

Pour être plus forts, se défendre, gagner des droits, prenez toute votre place dans la CGT en vous syndiquant.

BULLETIN D'ADHESION		
NOM:	PRENOM :	
Né(e) le :		SELON YOUS,
ADRESSE :		YOUS MÉRITEZ JUSTE UN SALAIRE ?
CP :VILLE :		VOUS MÉRITEZ UN SALAIRE JUSTE?
☎ Domicile :		W II //
Email :		SALAIRE
Signature :		
		I KAVAIL CGT

Les brèves

La crise?

Pas pour tout le monde...

Selon les conclusions publiées par le groupe américain Bloomberg (spécialisé dans les services aux professionnels des marchés financiers et dans l'information économique) et reprises et commentées par le journal *Les Echos* de ce jour, la capitalisation mondiale a doublé en dix ans.

Largement dominée par les Etats-Unis et Wall Street, qui truste 47 des 100 plus grosses valeurs mondiales, la capitalisation boursière bat ses records, avec 61 975 milliards de dollars fin 2013, contre 60 000 milliards de dollars (seulement !) en 2009.

Dans le Top 100 mondial, pour la France on retrouve les mêmes entreprises qu'en 2012 : Total, Sanofi, L'Oréal, BNP-Paris et LVMH, les valeurs françaises ayant globalement fait $un\ bond\ de\ 18\ \%$.

Goodyear Amiens Nord: le directeur et le DRH du site retenus dans l'usine par la CGT

(6/01/2014)

Le directeur et le DRH du site d'Amiens Nord sont actuellement retenus par la CGT et des salariés dans une salle de réunion au sein de l'usine, la porte de cette salle étant bloquée par un énorme pneu agraire empêchant toute entrée et sortie.

La CGT veut
ainsi
instaurer un
rapport de
force et
obliger la
direction à
négocier les
conditions



de licenciement : "mais on leur a laissé leur téléphone portable", selon un membre du comité de lutte.

Lors de la réunion prévue ce lundi matin à 10h avec la direction, la CGT n'a pas eu les réponses qu'elle attendait : elle souhaite en effet voir appliquer le PSE avorté de septembre 2012.

Soutenue par des salariés, la CGT a donc décidé de retenir le directeur du site et son DRH jusqu'à ce qu'elle obtienne gain de cause.

Les 5 de Roanne : Acharnement politico judiciaire

L'acharnement politico-judiciaire continue de s'abattre sur nos 5 camarades de Roanne. Le rassemblement national pour les libertés et contre l'inscription au fichier ADN des militants syndicalistes n'a pas permis au gouvernement de comprendre la détermination de la CGT à s'y opposer. En effet, malgré la décision du tribunal de Roanne après l'audience du 5 décembre qui a relaxé totalement les syndicalistes CGT, le procureur de la République sur injonction du procureur général de Lyon, a fait appel de cette décision le 31 décembre 2013 à 12h10.

Pour la CGT, il ne s'agit là que d'une décision éminemment politique visant à poursuivre la criminalisation de l'action syndicale et une attaque grave contre les libertés d'expressions. À ce niveau, je tiens à redire que " s'en prendre à un militant de la CGT, c'est attaquer toute la CGT".

C'est pour cette raison que tout sera mis en œuvre avec l'ensemble des organisations de la CGT pour que seule la décision rendue par le tribunal de Roanne soit celle qui s'applique aux militants syndicalistes, qui ont pour seules ambitions de défendre les intérêts individuels et collectifs des travailleurs.

Rappel des faits:

Le tribunal correctionnel de Roanne (Loire) a prononcé, le 17 décembre 2013, la relaxe des cinq militants de la CGT qui étaient poursuivis pour avoir refusé un prélèvement ADN. Plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées devant le palais de justice de Roanne au moment du délibéré. C'est une victoire pour toute la CGT mobilisée autour des cinq militants et engagée dans la défense des libertés d'actions syndicales et contre la criminalisation par le patronat des conflits sociaux.

A l'audience le 5 novembre, le parquet avait requis un mois de prison avec sursis à l'encontre des nos cinq camarades. Ce jour là, une manifestation nationale pour la défense des libertés d'actions syndicales avait réuni plusieurs milliers de personnes Roanne à l'appel de la CGT. Reconnus coupables par la cour d'appel de Lyon de "dégradations en réunion", mais dispensés de peine, pour avoir inscrit des tags sur un mur en marge d'une manifestation contre la réforme des retraites en 2010, ils avaient cependant été convoqués par la police et la gendarmerie pour être inscrits au fichier national automatisé des empreintes génétiques écopant ainsi d'un nouveau procès.

Le tribunal de Roanne a estimé que le prélèvement ADN ne concernait que des personnes condamnées, alors que les prévenus dans ce cas avaient été dispensés de peine. Le parquet général n'aurait donc pas dû requérir ce prélèvement et la justice ne pouvait donc pas leur reprocher de l'avoir refusé, selon le jugement. Le tribunal a également considéré que les gardes à vue du mois de mai étaient irrégulières. C'est donc aussi une victoire qui pourrait faire jurisprudence.

